



NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

AGENDA 2063 OPPORTUNITÉ ET DÉFI POUR L'AFRIQUE

par Ladjji Ouattra

Ladjji Ouattra est doctorant en histoire à l'Institut d'études européennes et en Master de sciences politiques à l'Université Catholique de Louvain (Belgique). Sa Thèse de Doctorat porte sur le thème : « Intangibilité des frontières et minorités en Afrique. La question touarègue ». Son Mémoire de master porta sur « La coopération politique entre l'Union européenne et l'Union africaine ». Ces centres d'intérêts universitaires sont : les relations internationales, les conflits de frontières en Afrique, l'intégration africaine, la coopération politique entre l'Union européenne et l'Union africaine. Adresse mail : ouatladji@yahoo.fr

INTRODUCTION

Dans leur déclaration solennelle effectuée à l'occasion du cinquantième anniversaire, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA)¹, ont réaffirmé leur engagement pour le développement accéléré du continent. Ils se sont également engagés à intégrer ces idéaux et objectifs dans leurs plans nationaux de développement et dans l'élaboration de l'Agenda continental 2063, à travers un processus axé sur les peuples, pour la réalisation de la vision de l'UA pour une Afrique centrée sur les personnes, prospère, intégrée et en paix avec elle-même². Conformément à cette déclaration, la Commission de l'Union africaine (CUA), en étroite collaboration avec l'Agence de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et soutenue par la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA), s'est engagée dans le processus de définition d'un Agenda continental pour les cinquante prochaines années. L'objectif de l'Agenda est de définir, pour les cinquante prochaines années, une trajectoire de croissance pour l'Afrique, tenant compte des leçons tirées des cinquante dernières années³.

L'Agenda 2063 se veut «une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains», visant à encourager la discussion entre toutes les parties prenantes. Il envisage orienter le continent sur la voie de consolidation des progrès en cours et d'exploitation stratégique de toutes les opportunités qui s'offrent à court, à moyen et à long termes, pour assurer sa transformation socio-économique positive dans les cinquante années à venir⁴.

Dès lors, quels sont les opportunités à exploiter et les défis à relever pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063? Le choix d'une planification pour cinquante-quatre États sur cinquante ans est-il réaliste dans un contexte de changements rapides tant au niveau mondial que continental? Telles sont, entre autres, les questions principales auxquelles cette note tentera de répondre.

Mots-clés : Agenda 2063, Afrique, Union Africaine, Intégration africaine, NEPAD

1. XXI^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, 26 mai 2013, Addis-Abeba.

2. *Note d'Orientation. Agenda 2063, un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et le développement durable*, Union Africaine, août 2013.

3. *Idem*.

4. <http://agenda2063.au.int/fr/home>

OPPORTUNITÉS ET AXES STRATÉGIQUES DE L'AGENDA 2063

Dans le cadre du cinquantième anniversaire de la création de l'OUA/UA et, compte tenu de la nécessité, pour le continent, de faire le bilan de ses réalisations et de définir sa vision et ses objectifs à long terme, un programme pour les cinquante prochaines années a été défini dans le cadre de l'Agenda 2063. Selon l'UA, le choix de cinquante ans doit être pris de façon symbolique. En termes opérationnels, l'Agenda 2063 pourrait être décliné en plans à court terme (10 ans), à moyen terme (10-25 ans) et à long terme (25-50 ans)⁵. L'Agenda 2063 est le prolongement logique et naturel du NEPAD et des autres initiatives du genre, tels que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja... pour relever de nouveaux défis sur le continent. Il est considéré comme une nouvelle étape dans les efforts déployés par les Africains pour catalyser le développement du continent et renforcer l'unité africaine, en s'appuyant sur les expériences et les réalisations des efforts antérieurs.

Pour l'UA, l'Agenda 2063 doit être une source d'inspiration pour l'élaboration des plans nationaux et régionaux au profit du développement durable⁶. Ce programme représente un effort collectif et une opportunité pour l'Afrique de déterminer son propre destin. Il vise à «bâtir une Afrique intégrée et prospère, soutenue et dirigée par ses propres citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale»⁷. L'Agenda 2063 a pour objectif de traduire cette vision en étapes et objectifs concrets qui permettront à l'Afrique de se focaliser sur les idéaux envisagés dans un monde en pleine mutation⁸.

Cette nouvelle perspective pour imaginer la trajectoire de développement à long terme de l'Afrique est opportune, car l'évolution du contexte mondial à travers la mondialisation et la révolution des technologies de l'information ont offert des opportunités sans précédent aux pays et régions ayant adopté de bonnes politiques pour réaliser des progrès et des transformations socio-économiques significatifs. L'Afrique regorge aujourd'hui d'importantes opportunités d'investissements et d'intéressantes perspectives de déve-

5. <http://agenda2063.au.int/fr/about>

6. <http://agenda2063.au.int/fr/about>

7. *Note d'Orientation. Agenda 2063, un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et le développement durable*, op. cit.

8. <http://agenda2063.au.int/fr/about>

loppement⁹. De nombreux pays africains affichent une croissance importante, découlant de l'exploitation des matières premières et de la mise en place de politiques macro-économiques optimales. Le continent dispose d'importantes ressources minières (or, fer, pétrole, gaz, bauxite, titane, cuivre, uranium, diamants, coltan, tantalite,...) et naturelles (forêts, eau, ressources halieutiques, 60 % des terres arables de la planète¹⁰...). La gestion rationnelle des ressources du continent pourrait être un moteur essentiel de sa transformation socio-économique et un jalon important de son industrialisation¹¹.

L'Afrique est en évolution, des perspectives prometteuses s'ouvrent. Le continent bénéficie d'un taux de croissance important, avec une croissance annuelle moyenne de son produit intérieur brut (PIB) de 5,2 % au cours de la période 2003-2011. En 2012, 8 des 10 économies les plus performantes du monde étaient africaines. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une croissance de 5,4 % pour 2014 et de 5,8 % pour 2015, pour l'Afrique sub-saharienne. Ces chiffres sont nettement supérieurs aux projections de croissance mondiale qui sont de 3,4 % pour 2014 et de 4 % pour 2015¹². Les perspectives d'une classe moyenne croissante, conjuguées à une forte proportion de jeunes capables d'agir comme catalyseurs pour la poursuite de la croissance, en particulier dans les secteurs et services de consommation, sont visibles. L'augmentation de la population africaine se poursuit à un rythme soutenu, selon le *Population Reference Bureau*, elle devrait passer de 1,1 milliard en 2013 à 2,4 milliards en 2050¹³. Si ces chiffres se confirment, l'Afrique restera le « plus jeune » continent du monde. Ce boom démographique constitue également une opportunité pour l'Afrique de tirer profit du dividende démographique.

Ceci nécessite donc que l'Afrique s'inscrive dans une démarche de planification stratégique à long terme, pour en tirer le meilleur profit, afin de se donner les moyens du financement de son propre développe-

9. Maurice ENGUELEGUELE, « L'agenda 2063 de l'Union africaine : Comment est-il en phase avec la position commune de l'Afrique sur l'agenda de développement post 2015 ? », *Forum accord*, Institut Africain de la Gouvernance, Dakar-Sénégal, 2014.

10. *Rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine*, Conseil exécutif de la XXIV^e session ordinaire, Addis-Abeba (Éthiopie), 21-28 janvier 2014.

11. Maurice ENGUELEGUELE, *op. cit.*

12. *Le partenariat Afrique-UE. Deux unions, une vision*, Luxembourg, Office des publications de l'UE, 2014, 35 P., p. 8.

13. *Idem*, p. 10.

ment et de réduire le recours à l'aide extérieure. La stabilisation économique et la réduction de la vulnérabilité extérieure des économies africaines nécessitent la mise en place d'un agenda robuste d'intégration régionale. Dans cette perspective, l'UA et les États membres se sont engagés à accélérer le programme d'intégration régionale, à travers la création d'un marché commun à l'horizon 2017, en vue d'aboutir à une intégration économique en Afrique¹⁴.

En outre, le continent affiche, une réduction significative des conflits. Les nouvelles menaces transnationales et les conflits impliquant des acteurs non-étatiques sont en hausse. A cet effet, les Chefs d'État et de Gouvernement ont fixé, dans la déclaration sur le cinquantenaire, la sécurité humaine comme une priorité et fixé 2020 comme année du silence des armes en Afrique¹⁵. En matière de gouvernance démocratique et de consolidation des institutions régionales, des progrès sont réalisés. Les institutions sous-régionales de l'Afrique et les huit Communautés économiques régionales (CEN-SAD, COMESA, EAC, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC et UMA) officiellement reconnues par l'UA constituent aujourd'hui des institutions politiques et économiques, des bases, sur lesquelles l'Agenda 2063 peut s'appuyer dans sa formulation et sa mise en œuvre optimale¹⁶.

Dans leur Déclaration solennelle effectuée à l'occasion du cinquantième anniversaire, les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA se sont engagés à accomplir des progrès dans huit domaines clés constituant des axes stratégiques de la transformation socio-économique du continent, qui sont, à cet effet, identifiés :

1. Panafricanisme et renaissance de l'Afrique ;

14. Maurice ENGUELEGUELE, *op. cit.*

15. L'année 2020 comme année du silence des armes en Afrique paraît invraisemblable. En effet, plusieurs États africains sont confrontés à des conflits qui durent depuis la période des indépendances (la RDC, l'Ex-Soudan, ou la question touarègue au Mali et au Niger...), d'autres conflits persistent depuis des décennies (la question du Sahara occidental qui a entraîné le retrait du Maroc de l'OUA en 1984, la rébellion casamançaise au Sénégal, le conflit somalien...). A ces anciens conflits, s'ajoutent de nouvelles guerres et menaces asymétriques (la guerre en Libye et en République Centrafricaine, les massacres de la secte terroriste Boko Haram au Nigeria et au Cameroun- des groupes Shebab en Somalie et au Kenya- de l'Aqmi, du Mujao, d'Ansar Dine dans le Sahel ...). Face à ces menaces, anciennes et nouvelles, les dirigeants africains ne parviennent pas à apporter les réponses appropriées. Les conflits s'accroissent et les poches de violence se propagent à travers les différentes régions du continent. Face à cette réalité inquiétante, la déclaration politique « 2020 année du silence des armes » peut bien paraître illusoire.

16. <http://agenda2063.au.int/fr/about>

2. Lutte contre le colonialisme et le droit à l'auto-détermination des peuples encore sous domination¹⁷;
3. Agenda d'intégration régionale;
4. Agenda pour le développement social et économique;
5. Agenda pour la paix et la sécurité;
6. Gouvernance démocratique;
7. Maîtrise par l'Afrique de son destin;
8. Affirmation de la place de l'Afrique dans le monde¹⁸.

Ces huit axes stratégiques ciblent tous les domaines de développement de l'Afrique. Le Sommet de l'UA s'est engagé à les prendre en compte dans l'élaboration de l'Agenda à l'horizon 2063 et à les intégrer dans les plans nationaux de développement¹⁹.

En l'état actuel de sa formulation, le projet de l'Agenda 2063 peut être perçu comme un point de départ encourageant. Il propose des outils pour traduire les déclarations et les engagements politiques en mécanismes et en actions concrètes. Il définit la démarche à suivre, les moyens généraux à mobiliser et des instruments de vérification des progrès et d'apport de mesures correctives. Dans son élaboration et sa mise en œuvre, l'Agenda 2063 intègre des étapes et des cibles précises. Il prévoit l'inclusion de tous les acteurs du continent, en particulier les femmes et les jeunes, tout en tenant compte de la diversité de l'Afrique²⁰. Concernant la phase de suivi et d'évaluation, la priorité est accordée à une approche basée sur les résultats avec des objectifs concrets, précis et mesurables, qu'il est possible de suivre et de contrôler aux différentes échelles de gouvernance²¹.

Outre l'approche pratique, basée sur l'élaboration d'un programme de planification du développement socio-économique de l'Afrique, l'Agenda 2063 comporte une dimension idéaliste fondée sur la promotion des valeurs du panafricanisme, pour promouvoir et consolider l'espoir et les promesses des pères fondateurs d'une renaissance de l'Afrique²². A cet égard,

17. Il s'agit de faire disparaître tous les vestiges du colonialisme d'ici 2020 et mettre fin à l'occupation illégale de l'Archipel de Chagos, de l'île comorienne de Mayotte et la question de l'autodétermination du Sahara occidental. Cf. *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*, Version populaire, *op. cit.*, 20 P., p.2.

18. *Note d'Orientation. Agenda 2063, un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et le développement durable*, *op. cit.*

19. <http://agenda2063.au.int/fr/node/add/contribution>

20. <http://agenda2063.au.int/fr/about>

21. Maurice ENGUELEGUELE, *op. cit.*

22. *Rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine*, *op. cit.*

l'Agenda 2063 se veut porteur d'une certaine idée de «rêve africain». Il prône un changement dans les valeurs, les mentalités et les attitudes, en vue d'inculquer aux nouvelles générations de bonnes valeurs africaines (discipline, détermination, honnêteté, intégrité, éthique de travail...²³). Dès lors, l'Agenda 2063 voudrait allier adéquatement la promotion des valeurs africaines et les exigences de modernité de l'Afrique.

D'un point de vue théorique, le projet d'Agenda 2063 contient des idées originales et un ambitieux objectif de transformation effective de l'Afrique. Cependant, au cours de ces dernières décennies, l'Afrique a connu d'autres programmes de développement tous aussi ambitieux que l'Agenda 2063. Mais, ceux-ci n'ont pas pu atteindre l'objectif escompté. L'Afrique demeure toujours confrontée à la pauvreté et au sous-développement. Il paraît donc pertinent d'analyser ce nouveau programme avec recul, à la lumière de la réalité actuelle du continent africain et de l'impact des précédents programmes de développement.

1- L'AGENDA 2063 À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ DU CONTINENT AFRICAIN

Malgré les progrès économiques réalisés ces dernières années, l'Afrique demeure une des régions les plus pauvres du monde. En effet, des milliers d'Africains sont affectés par la famine, bien que le continent détienne 60 % des terres arables de la planète²⁴. Le sous-développement, la précarité et les inégalités persistent entre les régions du continent et au sein des pays²⁵. Les grandes pandémies telles que le paludisme, le sida et actuellement la fièvre hémorragique Ebola continuent de sévir sur le continent sans un réel programme de lutte ou un grand laboratoire panafricain de recherche pour les éradiquer. Plusieurs parties de l'Afrique (Sahel, Afrique Occidentale, Région des Grands Lacs, Corne de l'Afrique...) sont en proie aux conflits armés, au terrorisme, au trafic d'armes à grande échelle, à la piraterie maritime et aux violences fondées sur le sexe, qui constituent une grave menace à la sécurité humaine, à la paix et au développement.

Les femmes continuent de mourir en donnant la vie. Les enfants souffrent de malnutrition, les droits à l'éducation, aux soins de santé primaire et à l'eau potable ne sont pas encore une réalité sur le continent,

23. <http://agenda2063.au.int/fr/about>

24. *Rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine*, *op. cit.*

25. *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*, Première éditions 2014, Version populaire, 20p., p.13.

conformément à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée en 1990²⁶.

Les jeunes sont confrontés au chômage endémique, au manque d'accès à l'éducation, à la formation de qualité et aux opportunités de financement des projets, conformément à la Charte africaine de la jeunesse (CAJ) adoptée en 2006²⁷. Le taux de chômage inquiétant de la jeunesse africaine est souvent mis en parallèle avec la croissance économique rapide du continent. Selon la Banque africaine de développement (BAD), le taux de chômage en Afrique subsaharienne est de 6 %, alors que 8 des 10 économies à la croissance la plus rapide du monde se trouvent dans cette région. Ce taux peut ne pas sembler très élevé par rapport à la moyenne mondiale d'environ 5 %. Mais dans la plupart des pays africains, le chômage des jeunes «est au moins deux fois supérieur à celui des adultes», souligne la BAD. Selon la Banque mondiale, les jeunes représentent 60 % de l'ensemble des chômeurs africains. «C'est là une réalité inacceptable pour un continent possédant une réserve aussi impressionnante de jeunes talentueux et créatifs», souligne Mthuli Ncube, économiste en chef de la BAD. Alexander Chikwanda, Ministre zambien des finances, résume ainsi la situation en ces termes : «Le chômage des jeunes est une bombe à retardement», qui semble maintenant dangereusement proche de l'explosion. Il entend ainsi attirer l'attention sur les conséquences d'un taux de chômage des jeunes aussi important sur un continent où chaque année près de 10 à 12 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail. Selon les perspectives économiques en Afrique, plus de 70 % des jeunes africains en moyenne vivent avec moins de 2 dollars par jour, le seuil de pauvreté défini à l'échelle internationale²⁸.

Pourtant, face à la question cruciale de l'emploi des jeunes, en 2009, les dirigeants africains se sont réunis à Addis-Abeba pour tenter d'endiguer le chômage des jeunes. Ils ont proclamé la «Décennie de la jeunesse africaine» (2009-2018) et décidé de mobiliser des ressources, dont celles du secteur privé, en faveur de la promotion des jeunes. Leur plan d'action insistait sur

26. La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée lors de la XXVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en juillet 1990.

27. Charte africaine de la jeunesse (CAJ), Adoptée à la VII^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue le 2 juillet 2006 à Banjul, Gambie.

28. Kingsley IGHOBOR, «Jeunesse africaine : bombe à retardement ou opportunité à saisir?», *Afrique Renouveau*, Mai 2013, <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/mai-2013/jeunesse-africaine-bombe-%C3%A0-retardement-ou-opportunit%C3%A9-%C3%A0-saisir>

la nécessité de lutter aussi bien contre le chômage que le sous-emploi. Deux ans plus tard, en Guinée Equatoriale, ils ont promis une fois de plus la «création d'emplois sûrs, décents et compétitifs pour les jeunes»²⁹.

Aujourd'hui, l'effet de ces déclarations sur le taux de chômage des jeunes laisse à désirer. L'inaccessibilité aux formations de qualité, à l'emploi, aux financements pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel, fait perdre espoir aux jeunes africains. Par conséquent, des milliers de jeunes sont orientés vers les réseaux criminels de drogue, de traite d'êtres humains, de crimes organisés ou se retrouvent dans les rangs des groupes armés extrémistes. Une enquête réalisée en 2011 par la Banque mondiale a montré qu'environ 40 % de ceux qui rejoignent des mouvements rebelles se disent motivés par le manque d'emplois. Ahmad Salkida, journaliste nigérian qui a été l'un des rares à avoir pu approcher les militants du groupe Boko Haram, a déclaré à *Afrique Renouveau* que, bien que la motivation de la secte soit principalement idéologique, l'omniprésence du chômage dans le nord du Nigéria facilite le recrutement de jeunes³⁰.

Par ailleurs, le désespoir et le manque de visibilité vers un horizon meilleur, conduit des milliers de jeunes africains en quête d'une vie meilleure, à emprunter les circuits d'immigration clandestine. Depuis 20 ans, la traversée de la Méditerranée constitue le périple le plus mortel pour les migrants irréguliers. Au cours des dix premiers mois de l'année 2014, l'[Organisation internationale pour les migrations](#) (OIM) a enregistré la mort de 3.072 migrants en Méditerranée. Depuis l'an 2000, plus de 22.000 migrants ont perdu la vie en Méditerranée. Pour la Méditerranée, «2014 est l'année la plus meurtrière», loin devant le pic de 2011, lorsque 1.500 décès avaient été enregistrés³¹.

Dans le même temps, l'Afrique est réputée pour le record détenu dans la fuite illicite des capitaux, évalués à 854 milliards USD entre 1970 et 2008, un chiffre qui pourrait atteindre d'ailleurs 1 800 milliards USD, de l'avis de M. Janneh. D'après le Rapport mondial sur la gouvernance financière (Global Financial Integrity Report), 60 à 65 % de ces fonds s'évaporent à travers les multinationales³². Chargé par la Commission économique pour l'Afrique, Thabo Mbeki,

29. *Idem*.

30. *Ibid*.

31. International Organization for Migration, *Fatal Journeys. Tracking Lives Lost during Migration*, Switzerland, Edited by Tara Brian and Frank Laczko, 2014, 211 P., p. 18.

32. Masimba TAFIRENYIKA, «La fuite des capitaux ponctionnent les ressources du continent, le privant d'investissements vitaux», *Afrique Renouveau*, décembre 2013, 14p.

président du Groupe des personnalités de haut-niveau (GPHN) contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, a déclaré qu'entre 50 et 60 milliards de dollars sont illégalement transférés à l'extérieur du continent chaque année³³. Pire, avec la forte croissance économique de ces dix dernières années, tirée par la hausse des matières premières, la fuite illicite des capitaux a pris des proportions inédites : l'Afrique aurait perdu près de 54 milliards de dollars par an en moyenne durant cette période, et même 90 milliards en 2007 et 2008. Le cumul de ces montants depuis 2001, représente deux fois la dette extérieure du continent³⁴. « Ces flux illicites appauvrissent le continent », a déploré Thabo Mbeki, et seraient rendus possibles par la faiblesse des régimes fiscaux dans certains pays du continent. Il souligne donc l'importance de la mise en place de mécanismes efficaces pour combattre ce phénomène³⁵.

La mondialisation se poursuit à grand pas, les ressources naturelles diminuent, le dérèglement climatique s'accroît et la population augmente, cela contribue à accroître davantage les pressions qui s'exercent sur la capacité de croissance des économies africaines. Derrière les déclarations politiques se cache une réalité troublante qui contraste avec les indicateurs économiques. Dès lors, si de bonnes politiques macroéconomiques ne sont pas mises en œuvre pour une gestion optimale de nos ressources et favoriser une vraie croissance inclusive à long terme, le boom démographique pourrait se transformer en une bombe à retardement et entraver les possibilités de développement de l'Afrique.

Depuis plusieurs décennies, l'Afrique constitue le terrain d'expérimentation de programmes de développement de tout acabit. Les Africains assistent à la succession de déclarations et de plans de développement (de la Charte de l'OUA au NEPAD, en passant par la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja...)³⁶. A l'occasion du cinquantième

33. Thabo MBEKI a été nommé à la tête de ce panel mis en place en 2012, par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), afin d'examiner la nature de ces fonds illicites. Il a présenté les résultats d'un rapport de progrès à l'occasion de la 7^e réunion conjointe des ministres de l'économie et des finances qui s'est tenue dimanche 30 mars 2012 à Abuja, au Nigeria. <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/21751-thabo-mbeki-lafrique-perd-chaque-annee-60-milliards-de-dollars-dans-des-transactions-financieres-illicites.html>

34. Antoine de Ravnigan, « Afrique : capitaux en fuite », *Alternatives Économiques* n° 294 - septembre 2010.

35. *Idem*

36. Tout au long des années quatre-vingt et 90, les États africains ont élaboré une série d'approches de développement panafricain qu'ils estimaient adéquates aux besoins

anniversaire de l'UA, un autre programme, l'Agenda 2063, a été lancé pour « accélérer le développement de l'Afrique ». Ce programme est présenté comme le prolongement naturel du NEPAD, qui était également destiné à « accélérer le développement de l'Afrique ». Il est donc nécessaire d'aborder ce nouveau programme avec recul, à la lumière du peu d'effets des précédents plans de développement de l'Afrique, dont le NEPAD. En effet, adopté en 2001 par les chefs d'État de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), et ratifié en 2002 par l'UA, le NEPAD avait pour objectif de réaliser la transformation politique et socioéconomique de l'Afrique. Il a été présenté comme le pilier de l'arrêt de la paupérisation des peuples africains, le moteur de la croissance économique et de la productivité à tous les échelons de la vie active, et un instrument de promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie au niveau de chaque État membre³⁷. Le NEPAD devait offrir aux pays africains l'occasion unique de prendre totalement le contrôle de leur programme de développement, de travailler ensemble et de coopérer plus efficacement avec les partenaires internationaux³⁸. Tout comme l'Agenda 2063 aujourd'hui, Le NEPAD était présenté au moment de sa création, comme une « promesse faite par des dirigeants africains, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée, qui vise à éradiquer la pauvreté, et placer les États du continent sur la voie d'une croissance et d'un développement durable, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiale ». Dans le cadre de ce partenariat international au développement, les États africains tentaient de promouvoir une nouvelle philosophie de Renaissance africaine et une nouvelle idéologie développementaliste, en mettant en perspective un nouveau cadre pour le développement de l'Afrique à l'horizon 2015³⁹.

Aujourd'hui, en 2015, le bilan du NEPAD est mitigé. Les objectifs en matière de production, plus particulièrement, de croissance de la productivité, de réduction de la pauvreté et d'équité dans la distribution des revenus et des richesses, n'ont pas été atteints⁴⁰.

des populations. Parmi ces initiatives, il y a eu entre autres : le Plan d'Action de Lagos (1980), l'Acte final de Lagos (1980), le Programme prioritaire de redressement économique en Afrique (1986-1990), le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (1989), la Charte africaine d'Arusha pour la participation populaire et le développement (1990), le Traité d'Abuja (1991), l'Agenda du Caire (1994) et le NEPAD. <http://www.nepad.org/fr/historique-du-nepad>

37. Patrice MOUNDOUNGA MOUITY, *op. cit.*, pp. 9-16.

38. <http://www.nepad.org/fr/about>

39. Patrice MOUNDOUNGA MOUITY, *op. cit.*, pp. 9-16.

40. *Idem.*, pp. 9-16.

Les défis liés à la lutte contre la maladie, l'ignorance, la pauvreté, la faim, le chômage, l'insécurité, la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, et la réalisation de l'intégration africaine n'ont pu être relevés de façon satisfaisante, tels qu'énoncés par le NEPAD et les programmes précédents. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, les États membres n'ont guère honoré leurs engagements financiers. Si les financements reçus des partenaires ont quasi doublé entre 2011 et 2012 (+128 %), les contributions des États eux-mêmes membres ont pour leur part baissé de 17.5 %⁴¹. Cette contrainte financière a mis en péril la bonne exécution de certains programmes du NEPAD et a été un obstacle majeur pour sa pérennité. En plus, l'agence du NEPAD n'a pas eu une structure organisationnelle appropriée, ce qui a eu de sérieuses implications sur sa capacité à mettre en œuvre son mandat. Treize ans après, un simple constat d'évidence, eu égard aux objectifs de départ, permet d'en déduire que le bilan du NEPAD est globalement négatif. Aujourd'hui, le NEPAD, tout comme les précédents programmes de développement, est rentré dans un nouveau cycle historique, mais plus vraisemblablement pour le pire.

L'Afrique, continent en quête perpétuelle de stratégies efficaces d'ascension vers son développement, ne se lasse pas de produire de nouvelles initiatives, toujours présentées comme uniques et prometteuses. L'Agenda 2063 suscite la même euphorie et risque d'avoir le même cycle historique que les précédentes initiatives, si un programme concret adapté à la réalité du continent, n'est pas adopté. En outre, de nouveaux défis politiques, sécuritaires, climatiques, sanitaires et technologiques apparaissent au fil du temps, le programme de planification du développement de l'Afrique sur les cinquante prochaines années devrait intégrer ces paramètres, sans quoi, l'Agenda 2063 pourrait paraître comme une ambition démesurée d'une institution qui peine déjà à faire respecter ses propres principes (ou faire respecter les règles les plus basiques comme les droits de l'homme) et à faire face aux défis actuels (en témoigne la lenteur de l'UA sur certains dossiers comme, le récent cas de la maladie à virus Ebola). Au vu de ce qui précède, on pourrait à juste titre, s'interroger sur la pertinence pour l'organisation de se doter d'un plan sur cinquante ans, pour 54 États hétérogènes. Un retour sur le passé et sur l'impact des précédents « grands plans de développement » inciterait sans doute à un peu plus de modestie. Ceci dit, pour relever le défi ambitieux de l'Agenda 2063,

41. Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, Rapport annuel 2012, 37 P., p. 33.

il semble nécessaire d'insister sur un certain nombre d'éléments importants pour éviter les erreurs du passé.

2- DÉFIS À RELEVER POUR UN AGENDA 2063 RÉUSSI

Le premier défi concerne l'état des lieux. Avant d'entreprendre une planification pour les cinquante prochaines années, il est indispensable de commencer par un état des lieux véritable des précédents programmes de développement et le bilan exhaustif du leadership de l'UA dans leur conduite, afin de déterminer clairement les succès et les échecs.

Le second défi est celui de la paix et la sécurité qui demeurent cruciales pour tout projet de développement. A la fois, une stabilité relative règne sur le continent et l'on observe la résurgence de nouvelles menaces et de conflits asymétriques. Des efforts plus importants, plus concertés et plus coordonnés sont nécessaires pour garantir une paix et une sécurité générales qui continuent d'échapper à certaines parties de l'Afrique, notamment dans les Grands Lacs, la Corne, le Sahel et en Afrique centrale, occidentale et du Nord. La mise en œuvre effective de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) disposant de capacités permanentes pourrait contribuer à la prévention, la gestion et au règlement des conflits en Afrique⁴².

Le troisième défi est relatif à la production et la maîtrise de statistiques fiables. Une planification aussi complexe que l'Agenda 2063 nécessite des données statistiques fiables, permettant de faire de bonnes extrapolations. La maîtrise des données statistiques dans tous les secteurs en Afrique est un important défi

42. L'APSA a comme principal pilier le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, qui est appuyé, dans l'accomplissement de son mandat, par diverses structures, à savoir : le Parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples Commission, le Groupe des Sages, le Système continental d'alerte rapide (SCAR), la Force africaine en attente (FAA) et le Fonds pour la paix, ainsi que les organisations de la société civile. La prévention, la gestion et le règlement des conflits (en relation avec les Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux) constitue une composante essentielle de l'APSA. L'Architecture couvre un vaste agenda au service de la paix et de la sécurité en Afrique, qui porte sur : l'alerte rapide et la prévention des conflits ; le rétablissement de, et le soutien à, la paix, ainsi que la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement post-conflit ; la promotion des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme ; et l'action humanitaire et la gestion des catastrophes. <http://www.peaceau.org/fr/topic/l-architecture-africaine-de-paix-et-de-securite-apsa-en-ligne>

à relever pour une bonne planification de l'Agenda 2063.

Le quatrième défi se rapporte à la question du financement. La capacité des États africains à financer l'Agenda 2063 est une des conditions majeures à son effectivité. Bon nombre de programmes ont été tributaires de leur déficit de financement ou de la fausse prémisse qu'ils pouvaient l'être à travers l'aide au développement. De ce point de vue, l'Agenda 2063 doit changer de paradigme en prévoyant le financement du développement de l'Afrique par l'Afrique elle-même.

Le cinquième défi a trait à la complexité de l'Agenda 2063, à double titre. L'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 s'avère extrêmement complexe, d'autant plus qu'il constitue un programme de développement pour cinquante-quatre États ayant de multiples diversités sociales, économiques et politiques d'une part, et, d'autre part, il prévoit une planification de la trajectoire de développement de cinquante-quatre États, sur une période de cinquante ans, dans un environnement mondial en perpétuelle mutation. Eu égard à cette double complexité, l'Agenda 2063 requiert un dispositif robuste devant être complémentaire de ceux des Communautés économiques régionales (CER) et des États membres en matière de planification stratégique à moyen et à long terme. Dans cette optique, l'UA devrait renforcer son dispositif institutionnel, et accroître sa capacité opérationnelle, en veillant à la clarification des rôles et des responsabilités, pour éviter d'éventuels chevauchements entre les différents acteurs. Cela contribuerait à l'élaboration d'un agenda bien défini pour l'horizon 2063.

En sixième lieu, l'Agenda doit être assorti d'instruments concrets de recadrage et de sanction pour amener les différentes parties à respecter effectivement leurs engagements et à éviter que certains États membres posent des actions contraires, de nature à entraver la bonne exécution de l'Agenda 2063, comme cela a été le cas par le passé.

Par ailleurs, pour réussir l'Agenda de l'intégration, l'UA pourrait s'inspirer de certains modèles de réussite de l'Union européenne (UE), dont elle a en partie copié l'architecture institutionnelle. L'intégration est l'aboutissement d'un important processus, basé sur une approche pragmatique, et la mise en place d'institutions politiques et économiques solides, des marchés sous régionaux connectés où les biens, les capitaux et les personnes se déplacent plus facilement au-delà des frontières, pour impulser la dynamique de l'intégration, par contagion (l'effet de «*spill over*» cher aux théories néo-fonctionnalistes), en tenant compte des idéaux du panafricanisme. L'UA pourrait aussi adop-

ter des programmes visant à soutenir par exemple l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'intégration africaine et l'UA dans le monde (programme «Erasmus+ Jean Monnet» de l'UE)⁴³ ou soutenir des projets intra-africains de mobilité des jeunes, des étudiants, des chercheurs, des entrepreneurs, des artistes... pour partager les expériences et renforcer la «vision panafricaniste» chez les citoyens. A cet égard, l'harmonisation des normes de l'éducation et la reconnaissance mutuelle des qualifications académiques et professionnelles pourraient contribuer au renforcement du processus.

Le huitième défi, à prendre en compte dans l'Agenda 2063, est celui de la recherche et de l'innovation technologique. L'Afrique a besoin de développer par elle-même des technologies et des moyens de transformation de ses matières premières pour soutenir son développement. La forte productivité particulièrement chez les jeunes (qui sont les acteurs privilégiés du programme) en créativité, en innovation scientifique et en technologie est indispensable dans une société de la connaissance. A cet effet, l'éducation et la formation doivent être un secteur primordial de l'Agenda 2063. Les efforts pour améliorer sa qualité et sa performance doivent être importants pour parfaire la compétitivité de l'Afrique.

Enfin, l'Agenda 2063 devrait être attentif à l'évolution de la scène internationale et à l'action des acteurs extérieurs en Afrique. Le monde est interdépendant, l'objectif de chacun des acteurs est de poursuivre ses propres intérêts, de satisfaire ses besoins et d'accroître sa propre puissance. L'Afrique dispose d'importantes ressources qui attisent bien des convoitises et sont l'objet d'intérêts stratégiques. Les États et les Communautés économiques régionales devraient, en synergie, élaborer de bonnes politiques en vue d'une refonte de la stratégie de coopération extérieure de l'Afrique, afin que les ressources du continent soient une source de stabilité et de développement inclusif pour les populations. Les États africains doivent agir collectivement et parler d'une seule voix pour défendre leurs intérêts et permettre à l'Afrique de prendre toute sa place dans la gouvernance mondiale.

En somme, l'Agenda 2063 est un important programme en faveur du décollage économique et du développement durable de l'Afrique. A travers celui-ci, l'Afrique veut se fixer un cap ambitieux dans un monde en pleine mutation. Son succès requiert

43. http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

d'établir un bon diagnostic, de prendre en compte les aspirations réelles de toutes les composantes du continent, d'opérer une bonne planification d'actions, d'agir en synergie et de façon transparente. Au contraire des précédents programmes de développement, l'Agenda 2063 doit être assorti de mécanismes de recadrage et de sanctions pour que toutes les parties respectent leurs engagements. La bonne opérationnalisation de l'Agenda 2063 nécessite également la mise en place de cadres institutionnels et de mécanismes de fonctionnement dynamique, ayant la capacité d'évaluer les performances, de corriger les limites et de surmonter les obstacles éventuels. Ce dispositif doit être accompagné d'un leadership fort de l'UA, capable de créer un environnement global favorable.

En ce début du XXI^e siècle, les indicateurs montrent de bonnes perspectives de croissance en Afrique. Les États ont la volonté d'amorcer un réel développement, comme en témoigne les programmes d'émergence en cours dans plusieurs pays (Côte d'Ivoire, Sénégal...). L'Agenda 2063 peut contribuer à consolider les progrès en cours et assurer une bonne transformation socio-économique de l'Afrique dans les cinquante années à venir, si un programme concret, adapté à la réalité du continent est adopté. S'il faut se réjouir de ce constat, l'Afrique doit encore faire des avancées radicales dans plusieurs domaines et rester en alerte face aux défis qui persistent ou qui sont susceptibles de se profiler à l'horizon, alors qu'elle s'engage dans la prochaine transition⁴⁴.

BIBLIOGRAPHIE

Sites internet

<http://agenda2063.au.int/fr/>
<http://au.int/en/sites/default/files/Agenda%202063%20fr.pdf>
http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf
http://www.uneca.org/sites/default/files/uploads/agenda_2063-note_dorientation_fr.pdf
<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140130121203/>
<http://www.lanouvelletribune.info/index.php/actualite/etranger/18039-agenda-2063-le-reve-de-dlamini-zuma-pour-l-afrique-dans-cinquante-ans>
<http://www.nepad.org/fr/historique-du-nepad>
<http://www.peaceau.org/fr/topic/l-architecture-africaine-de-paix-et-de-securite-apsa-en-ligne>

Sources

Agence de Planification et de Coordination du NEPAD, Rapport annuel 2012, 37 P.

Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons, Version populaire, Première Edition 2014, juillet 2014, 20p.

Charte africaine de la jeunesse (CAJ), Adoptée à la VII^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue le 2 juillet 2006 à Banjul, Gambie.

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée lors de la XXVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en juillet 1990.

Communiqué de la Réunion de consultation des jeunes sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), Hammamet-Tunisie, 01 au 3 octobre 2013.

ENGUELEGUELE Maurice, «L'agenda 2063 de l'Union Africaine : Comment est-il en phase avec la position commune de l'Afrique sur l'agenda de développement post 2015?», *Forum accord*, Institut Africain de la Gouvernance, Dakar-Sénégal, 2014.

International Organization for Migration, *Fatal Journeys. Tracking Lives Lost during Migration*, Switzerland, Edited by Tara Brian and Frank Laczko, 2014, 211 P., p. 18.

[Kingsley IGHOBOR](#), «Jeunesse africaine : bombe à retardement ou opportunité à saisir?», *Afrique Renouveau*, [Mai 2013](#).

KATANGA Wa Katanga Thierry, *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : bilan et perspectives*, Mémoire de Licence en Economie et finance, Université de Kinshasa, 2008.

Note d'Orientation. Agenda 2063, Un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et le développement durable, Union africaine, Août 2013.

Rapport de panel de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, « L'Agenda 2063 : Quelle Afrique du Nord dans un demi-siècle?», Rabat, 03juin 2013.

Rapport de la commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, Conseil exécutif de la vingt-quatrième session ordinaire, Addis-Abeba (Éthiopie), 21-28 janvier 2014.

RAVIGNAN Antoine De, «Afrique : capitaux en fuite», *Alternatives Économiques* n° 294 - septembre 2010.

TAFIRENYIKA Masimba, «La fuite des capitaux ponctionnent les ressources du continent, le privant d'investissements vitaux», *Afrique Renouveau*, décembre 2013, 14p.

44. *Rapport de la commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, op. cit.*